

SILICUIVRE

ENGRAIS CE A BASE DE CUIVRE

Cuivre (Cu) soluble dans l'eau sous forme de sulfate : 63,5 grammes par litre (5 % en masse).

Le SILICUIVRE est un engrais liquide composé d'un mélange de Cuivre sous forme sulfate associé à des extraits végétaux qui facilitent son assimilation. Leur formule originale a été mise au point par un chercheur sud-africain. Il contient aussi de la silice d'origine marine (diatomées), avec un complément de Bore (non déclarable).

Une partie du cuivre présent pénètre dans la plante (cellules épithéliales). Le produit améliore l'efficacité biologique du Calcium et de la Silice sur la solidité des parois cellulaires. Les extraits végétaux riches en hydrates de carbone et en acides organiques augmentent l'effet des éléments précédents et réduisent le risque de phytotoxicité du sulfate.

Le produit s'utilise en viticulture, arboriculture, maraîchage et céréales en application de préférence en complément d'un produit cuprique à faible dose (200 à 400 grammes/ha de cuivre métal). Il fortifie la plante dans le sens d'une meilleure résistance physiologique aux agressions de l'environnement, en particulier en période de pression de maladies. L'application du produit seul est possible mais ne doit pas être répétée trop fréquemment (un essai préalable est toujours recommandé).

PREPARATION

Le produit s'emploie en viticulture, arboriculture, maraîchage et céréales à la dose de 2 litres/ha, soit **127 grammes de cuivre métal à l'ha**, en complément d'une faible dose de fongicide cuprique (200 à 400 grammes de cuivre métal à l'ha). Bien agiter le bidon avant emploi.

COMPATIBILITES

Ne pas mélanger avec Bouillie Nantaise, Ulmasud ou des produits phosphatés ou alcalins. En cas d'adjonction de soufre mouillable, n'employer que le SOUFRE BIOFA.

PRECAUTIONS D'UTILISATION

Ne pas utiliser par temps froid (risque de phytotoxicité) ni pendant la floraison.

Pour cette raison, éviter avant floraison sur la vigne ou en arboriculture, sauf cas particuliers. Eviter de pulvériser le produit en pleine chaleur. Des sensibilités variétales peuvent exister ; donc toujours effectuer un essai préalable avant de généraliser son utilisation.

Gardez une constante agitation dans le pulvérisateur pour prévenir un éventuel dépôt du produit.

N'utilisez qu'en cas de besoin reconnu. Ne dépassez pas les doses prescrites.

Stocker hors de portée des enfants dans un local fermé.

CONDITIONNEMENT

Produit liquide en bidons de 10 litres (poids net 12,7 kg ; densité 1,27).

Utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CE 834/2007 modifié.

Contrôle VISAGRI – 85013 LA ROCHE SUR YON.

La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Notre responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Nous ne revendiquons donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation du produit. Suivant l'annexe I du règlement CE 2834/2007 modifié, en cas de danger immédiat menaçant la culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II-B du règlement.

